



**DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT
ET DES SOINS**
Département de l'Accompagnement
médico-social

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE LA SOLIDARITE**
Direction Personnes Agées
Personnes Handicapées

Arrêté ARS-PDL/DAS/MS/PH/2012/n° 03

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

Le PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL de LOIRE-ATLANTIQUE

VU

Le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R313-1 et suivants ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

L'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 18 ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du directeur de l'accompagnement et des soins et du directeur général des services départementaux ;

ARRETENT

Article 1 : La commission de sélection d'appel à projet médico-social chargée d'établir la liste de classement des projets dans le cadre de l'appel à projet visant à créer 20 places de F.A.M pour adultes présentant un poly-handicap avec déficience intellectuelle de sévère à profonde est ainsi composée :

1°) Au titre des membres ayant voix délibérative :

a) le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le Président du Conseil général ou son représentant, co-présidents, ainsi que 2 représentants de l'agence et 2 représentants du Conseil général

- Présidente : **Madame Marie-Sophie DESAULLE**, Directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire
Suppléant : **Monsieur Laurent CASTRA**, Directeur de l'accompagnement et des soins
- Président : **Monsieur Philippe GROVALET**, Président du Conseil général, Conseiller général de Saint Nazaire Est
- Suppléant : **Monsieur Gérard MAUDUIT**, Vice- président du Conseil général, Conseiller général de Saint-Nazaire Centre
- Titulaire : **Monsieur François GRIMONPREZ**, Directeur de la qualité et de l'efficience
Suppléant : **Madame Maritxu BLANZACO**, Responsable du département médico-social au sein de la direction de la qualité et de l'efficience
- Titulaire : **Monsieur Pierre BLAISE**, Directeur du Projet Régional de Santé
Suppléant : **Madame Gwendoline DE GUENYVEAU**, Chargée de projet à la Direction du Projet Régional de Santé
- Titulaire : **Madame Chantal LEDUC-BOUCHAUD**, Vice- Présidente du Conseil général, Conseillère générale de Saint- Père en Retz
Suppléant : **Monsieur René LEROUX**, Conseiller général de Guérande
- Titulaire : **Monsieur Bernard GAGNET**, Vice-Président du Conseil général, Conseiller général de Saint-Herblain Est
- Suppléant : **Monsieur Jean-Yves PLOTEAU**, Conseiller général de Saint Mars la Jaille

b) 3 représentants d'associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **Madame Marie-Yvonne LEFEUVRE**, Association la Passerelle à Saint-Herblain
- Suppléant : **Monsieur Gilles BREJEON**, Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
- Titulaire : **Monsieur Dominique HERVOUET**, Association Soutien aux Conseils de Vie Sociale en établissement à NANTES
Suppléant : **Madame Josiane BOULOGNE**, Union Territoriale des Retraités CFDT
- Titulaire : **Monsieur François LE GENTILHOMME**, Union Régionale des Associations Familiales
Suppléant : **Monsieur Bernard BRETECHER**, Association Départementale des Résidences de Personnes Agées (A.D.R.P.A)

c) 3 représentants d'associations de personnes handicapées

- Titulaire : **Monsieur Grégoire CHARMOIS**, Association des Paralysés de France (APF)
- Suppléant : **Madame Annick PERRAIS**, FNATH (association des accidentés de la vie)
- Titulaire : **Monsieur Dominique MOREAU**, Association ADAPEI de Loire-Atlantique
- Suppléant : **Monsieur Pierre GIRAUD**, Association UNAFAM de Loire-Atlantique
- Titulaire : **Monsieur Daniel BRIAND**, Association PAS à PAS (Parents et Amis Solidaires Pour Apporter aux Psychiques Aide et Soutien).
- Suppléant : **Monsieur Pascal DIEHL**, Association APAJH 44.

2°) Au titre des membres ayant voix consultative

a) *Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux non membres de la CAP à titre délibératif*

- Titulaire : Madame Geneviève LEVRON-DELOSTAL, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP)
Suppléant : Madame Amandine ROUFFIAT, représentant l'URIOPSS
- Titulaire : Madame Marie-Michèle JOANNIS, Fédération Hospitalière de France (FHF)
Suppléant : Madame Céline le FLOHIC, Groupe national des Etablissements et Services publics sociaux (GEPSO)

b) *Deux personnalités qualifiées*

- Titulaire : Monsieur René CLOUET, CREAL Pays de la Loire
- Suppléant : Madame Lydie JOULAIN, CREAL Pays de la Loire
- Titulaire : Madame Janou MATHE-PIVETEAU, MDPH 44
Suppléant : Madame Brigitte RABAULT, MDPH 44

c) *Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant*

Titulaire : Monsieur Jean- Pierre LE MOINE, représentant des usagers à l' IME L'Estuaire
Suppléant : Madame Dominique EVEILLARD, représentant des usagers à l' IME L'Estuaire

d) *Au plus, quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'ARS et du Conseil général*

Titulaire : Madame Annyvonne BERTHE, représentant la Délégation territoriale de l'ARS en Loire-Atlantique
Suppléant : Madame Elisabeth HERVE- CORBINEAU, représentant la Délégation territoriale de l'ARS en Loire-Atlantique

Titulaire : Madame le Dr Monique GUILLOU, représentant la Délégation territoriale de l'ARS en Loire-Atlantique
Suppléant : Madame le Dr Agnès PONGE représentant la Direction de l'Accompagnement et des Soins de l'ARS.

Titulaire : Madame le Dr Claire MASSIQUET, représentant le service Personnes handicapées au Conseil général de Loire-Atlantique
Suppléant : Madame Sophie RENARD représentant la direction Personnes âgées personnes handicapées au Conseil général de Loire-Atlantique

Titulaire : Madame le Dr Florence LEVEQUE représentant la direction Personnes âgées Personnes handicapées au Conseil général de Loire-Atlantique
Suppléant : Madame Annie LUCAS, représentant le service Personnes handicapées au Conseil général de Loire-Atlantique

Article 2 : Le mandat des membres de la commission mentionnés aux 1° et 2° a de l'article 1 est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 4 : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le directeur de l'accompagnement et des soins, le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil général de Loire-Atlantique.

09 FEV. 2012

La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de la Santé,
Et par délégation,

PO

 Laurent CASTRA
 Directeur de l'accompagnement et des Soins

Le Président du Conseil Général
Et par délégation,

Pour le Président du Conseil Général,
Le Vice-Président délégué

Gérard MAUDUIT